



CONTRÔLES À RÉALISER AVANT LE DÉPART DANS LE CADRE DE L'AUTOPARTAGE EN ENTREPRISE

Avec plus de 323 000 utilisateurs uniques et 12 500 véhicules en 2022* (+10 % / 2021), les déplacements en autopartage ne cessent de croître en France depuis plusieurs années. L'entreprise n'échappe pas à cette tendance et, aujourd'hui, un peu moins de 10 % d'entre elles** proposent, sous diverses formes, des solutions d'autopartage pour leurs employés.

L'AUTOPARTAGE EN ENTREPRISE PERMET DE RATIONALISER LES PARCS

On estime qu'un véhicule en autopartage remplace 5 à 8 véhicules. Cette « nouvelle » forme de mobilité génère aussi des gains en matière de :

- **Temps** : les réservations se font via une application, l'accès aux véhicules via des solutions de verrouillage/déverrouillage sur smartphones ou par badge...
- **Économie** : le nombre de véhicule est optimisé... avec des impacts sur les coûts à l'usage, les places de parking... Les solutions alternatives (Location, Taxis...) sont moins présentes.
- **Impacts énergétiques** : de facto, moins de véhicules, mieux utilisés, c'est réduire l'empreinte carbone de l'entreprise. Celle-ci profite également d'un parc en autopartage constitué de véhicules modernes, moins polluants et adaptés aux besoins (ex : véhicules électriques pour les trajets courts).

C'est donc une démarche qui s'inscrit dans la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et la satisfaction de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Si le déploiement des véhicules en autopartage présente beaucoup d'intérêts, il ne faut pas, pour autant, négliger la sécurité des utilisateurs :

- Un véhicule partagé peut avoir subi des dommages qui n'ont pas été signalés.
- Les commandes et autres interfaces peuvent être très différentes selon les modèles et générer des incertitudes quant à leur utilisation... au moment où elles sont nécessaires.

L'entreprise peut mettre à disposition une fiche d'autocontrôle synthétisant les points à surveiller. Une formation peut être dispensée lors de la première utilisation.



Prenez le temps de remonter les points relevés via l'application de gestion, l'assistance ou tout autre moyen (ex : carnet de bord).

LES APPLICATIONS OU LES SERVICES D'ASSISTANCE

Mis à disposition, ils permettent de remonter les éventuelles anomalies vers le gestionnaire de flotte qui assure l'entretien... Mais il peut y avoir des failles qui doivent vous inciter à maintenir le tour du véhicule avant départ (non remontée d'un dysfonctionnement, pneumatique endommagé, absence d'un élément obligatoire...). Au-delà des responsabilités encourues, il s'agit avant tout de votre sécurité.

Le « **tour du véhicule** », c'est 5 minutes pour vous assurer :

- D'être vu (feux AV & AR, triangle de présignalisation...)
- De voir (propreté des vitres, feux AV, essuie-glaces...)
- De pouvoir communiquer (clignotant, feux stop, avertisseur sonore...)
- D'éviter l'éclatement d'un pneumatique (pression, état des flancs...)
- D'être en règle (carte grise, gilet fluorescent, assurance...)

Vérifiez également les éventuels témoins lumineux à la mise sous contact. N'hésitez pas à consulter le journal des alertes, disponible généralement dans les menus ou via un bouton « Check ».

Avant de démarrer, réglez votre poste de conduite pour être à l'aise et en sécurité (ceinture, rétroviseurs...), **repérez les commandes** (levier de vitesse en boîte automatique, fonctionnement du frein de stationnement, désembuage...) ainsi que les interfaces (Information Vitesse, Régulateur-Limiteur, Feux de Détresse...). En cas de doute, consultez la notice, utilisez l'assistance.

Programmez le GPS à l'arrêt. Sur les véhicules hybrides, réglez la fonction E-Save si vous souhaitez maintenir une réserve en mode électrique. Optez pour le mode « ECO », c'est une conduite plus souple, plus économe (consommation et véhicule), plus sécurisée. Quelle que soit l'énergie utilisée, vérifiez votre autonomie et les modalités de recharge (hybride, électrique).

Un véhicule partagé est, par définition, réservé pour une durée donnée. Les imprévus, les aléas de circulation... peuvent vite devenir un problème à cet égard. N'hésitez pas à vérifier vos conditions de circulation et la compatibilité de votre réservation. « On ne rattrape pas de temps sur la route »

Au démarrage, testez la sensibilité des pédales dans une zone calme (parking, sortie de l'entreprise...). Si vous utilisez un véhicule utilitaire dont le gabarit ne vous est pas habituel, faites quelques manœuvres... **Attention aux angles morts.**

Ne partez pas à l'aventure. Assurez-vous de maîtriser les commandes et les interfaces.

Au retour, remontez, via les moyens mis à disposition, les anomalies relevées, les dysfonctionnements ainsi que vos éventuelles dégradations. Pensez également à la propreté et à votre propre attente dans ce domaine.

L'entreprise peut proposer une prise en main des véhicules, ce qui permettra de pointer leurs spécificités et de rendre leur utilisation plus sécurisée (ex : conduite d'un véhicule boîte automatique, modes de fonctionnement d'un véhicule hybride...).

Prévoyez et prenez du temps à la restitution pour remonter toute anomalie et vous assurer que le prochain utilisateur pourra bénéficier pleinement de la prestation attendue.